

1.

Débitrice: **Digi-Ambulance SA**, Rue du Montilier 11,
2523 **Lignières**
2.

Déclaration de faillite: 21.12.2004
3.

Suspension de faillite: 04.04.2005
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.04.2005
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: En fait, 2525 Le Landeron, Route de la Neuve-
ville 17c

Bu : transport de personnes par ambulances, service de mes-
sagerie, permanence téléphonique, livraisons diverses

Office des faillites
2053 Cernier
- (00104945)